OFFICIAL CONTEST RULES

CONTEST PERIOD:
The Decode Puzzle Contest (the "Contest") begins on April 13, 2026 at 12:00 PM Eastern Time and ends on April 20, 2026 at 11:59 PM Eastern Time (the "Contest Period").

AGREEMENT TO BE LEGALLY BOUND BY THESE RULES:
By participating in this Contest, you are signifying your agreement that you have read and agree to be legally bound by these Official Contest Rules (the "Rules").

ELIGIBILITY:
The Contest is only open to residents of Canada who were existing customers of the Sponsor prior to the start of the Contest Period (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion on the basis of its official records) and are new customers of the Sponsor during the Contest Period (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion on the basis of its official records) and have reached the legal age of majority in their province/territory of residence at the time of entry, except employees, representatives or agents (and those with whom such persons are living, whether related or not) of Royal Bank of Canada (the "Sponsor"), its parent companies, subsidiaries, affiliates, prize suppliers, advertising/promotion agencies and any other individual or entity involved in the development, production, administration, or fulfillment of the Contest (collectively, the "Contest Parties").

SOCIAL PLATFORM NOT INVOLVED:
The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram (the "Social Platform"). The Social Platform is hereby completely released of all liability by each entrant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Sponsor and not to the Social Platform. You may only use one (1) Social Platform account (each, an "Account" and collectively, the "Accounts") to participate in this Contest. You are solely responsible for ensuring your Account settings are set to be able to receive notification messages, monitoring your Account for such notification messages and following all instructions contained in such notification messages that may be received from the Sponsor regarding your participation in the Contest.

HOW TO ENTER:
No purchase necessary. You may earn an entry in the Contest (each, an "Entry") as follows:

To enter the Contest:

- Select Tier Members:
  - 1. Sign up for Avion Rewards
  - 2. Link your non-RBC card to Avion Rewards
  - 3. Follow @AvionRewards on Instagram
  - 4. Include a comment on the post that has a hidden icon embedded within the creative specifying where the icon is
- Premium Tier Members:
  - 1. Sign up for Avion Rewards
  - 2. Follow @AvionRewards on Instagram
  - 3. Include a comment on the post that has a hidden icon embedded within the creative specifying where the icon is
- Elite Tier Members:
  - 1. Sign up for Avion Rewards
  - 2. Follow @AvionRewards on Instagram
  - 3. Include a comment on the post that has a hidden icon embedded within the creative specifying where the icon is

When all required steps of the entry process are complete, you will automatically be eligible to earn one (1) Entry in the Contest.

ALTERNATE METHOD OF ENTRY:

To enter without having to complete the foregoing steps, you must hand-print your first name, last name, email address, telephone number, full mailing address and a sentence describing "Why I want to enter the Contest " on a piece of paper (8.5" x 11") and mail it to: Attn: Kylie Barkin, The social points contest, 249 Dufferin St, Toronto, ON M6K 1Z5 (a " Mail-in Request"). To be eligible, your Mail-in Request must be postmarked and received during the Contest Period. No mechanical reproductions permitted and each Mail-in Request must be mailed in a separate envelope bearing sufficient postage (e.g. mass Mail-in Requests in the same envelope will be void). Mail-In Requests become the property of the Sponsor and will not be acknowledged or returned. If your eligible Mail-in Request is received in accordance with these Rules (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion), you will be eligible to receive one (1) Entry.

To be eligible, your Entry must be submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period.

To be eligible, all content and materials associated with your Entry (collectively, the "Entry Materials") must: (i) be submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period; (ii) include all required components and materials noted above; (iii) be in accordance with these Rules, including, but not limited to, the specific Participation Requirements listed below; and (iv) be in accordance with the terms, rules, policies and guidelines of the Social Platform (the "Social Platform Rules") (all as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion). Standard data rates apply to participants who choose to participate in the Contest via a mobile device. To be eligible, your Entry must be submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period.

ENTRY LIMIT:
There is a limit of one (1) Entry per post per person during the Contest Period. If it is discovered by the Sponsor (using any evidence or other information made available to or otherwise discovered by the Sponsor) that any person has attempted to: (i) exceed any of the limits stated in these Rules; and/or (ii) use multiple Accounts, names, identities, email addresses and/or any automated, macro, script, robotic or other system(s) or program(s) to enter or otherwise participate in or to disrupt this Contest; then he/she may be disqualified from the Contest in the sole and absolute discretion of the Sponsor. An Entry may be rejected if (in the sole and absolute discretion of the Sponsor): (i) the Entry (including, but not limited to, any associated Entry Materials) is not submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period; and/or (ii) the Entry Materials accompanying the Entry are not in compliance with these Rules (including, but not limited to, the specific Participation Requirements listed below) and/or the Social Platform Rules (all as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion). The Released Parties (defined below) are not responsible for late, lost, misdirected, delayed, incomplete or incompatible Entries or any other Contest-related information (all of which are void).

VERIFICATION:
All Entries, Entry Materials and entrants are subject to verification at any time and for any reason. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification): (i) for the purposes of verifying an individual's eligibility to participate in this Contest; (ii) for the purposes of verifying the eligibility and/or legitimacy of any Entry, Entry Materials or any other information submitted (or purportedly submitted) for the purposes of this Contest; and/or (iii) for any other reason the Sponsor deems necessary, in its sole and absolute discretion, for the purposes of administering this Contest in accordance with these Rules. Failure to provide such proof to the complete satisfaction of the Sponsor within the timeline specified by the Sponsor may result in disqualification in the sole and absolute discretion of the Sponsor. The sole determinant of the time for the purposes of this Contest will be the Contest server machine(s).

PARTICIPATION REQUIREMENTS:
BY SUBMITTING AN ENTRY, YOU AGREE THAT THE ENTRY (AND EACH INDIVIDUAL COMPONENT THEREOF – INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE ENTRY MATERIALS) COMPLIES WITH ALL CONDITIONS STATED IN THESE RULES. THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) WILL BEAR NO LIABILITY WHATSOEVER REGARDING: (I) THE USE OF YOUR ENTRY (OR ANY COMPONENT THEREOF – INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE ENTRY MATERIALS); (II) PARTICIPATION IN ANY CONTEST-RELATED ACTIVITIES; (III) ANY USE, COLLECTION, STORAGE AND DISCLOSURE OF ANY PERSONAL INFORMATION; AND/OR (IV) IF DECLARED A/THE WINNER, A/THE PRIZE (INCLUDING ANY USE OR MISUSE OF A/THE PRIZE). THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) SHALL BE HELD HARMLESS BY YOU IN THE EVENT IT IS DISCOVERED THAT YOU HAVE DEPARTED

FROM OR NOT OTHERWISE FULLY COMPLIED WITH ANY OF THESE RULES AND/OR THE SOCIAL PLATFORM RULES. THIS RELEASE AND INDEMNITY SHALL CONTINUE IN FORCE FOLLOWING THE TERMINATION OF THE CONTEST AND/OR AWARDING OF ANY/THE PRIZE.

By participating in the Contest, you hereby warrant and represent that any Entry Materials you submit:

i. is/are original to you and that you have obtained all necessary rights in and to the Entry Materials for the purposes of entering such Entry Materials in the Contest;
ii. do not violate any law, statute, ordinance or regulation;
iii. do not contain any reference to or likeness of any identifiable third parties, unless consent has been obtained from all such individuals and their parent/legal guardian if they are under the age of majority in their jurisdiction of residence;
iv. will not give rise to any claims whatsoever, including, without limitation, claims of infringement, invasion of privacy or publicity, or infringe on any rights and/or interests of any third party; and
v. is/are not defamatory, trade libelous, pornographic or obscene, and further that it will not contain, depict, include, discuss or involve, without limitation, any of the following: nudity; alcohol/drug consumption or smoking; explicit or graphic sexual activity, or sexual innuendo; crude, vulgar or offensive language and/or symbols; derogatory characterizations of any ethnic, racial, sexual, religious or other groups (including, without limitation, any competitors of Sponsor); that endorses, condones and/or discusses any illegal, inappropriate or risky behaviour or conduct; personal information of individuals, including, without limitation, names, telephone numbers and addresses (physical or electronic); commercial messages, comparisons or solicitations for products or services other than products of Sponsor; any identifiable third party products, trade-marks, brands and/or logos, other than those of Sponsor; conduct or other activities in violation of these Rules; and/or any other materials that are or could be considered inappropriate, unsuitable or offensive, all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion.

The Sponsor and/or its promotional agency or designated content moderator (the "Reviewer") reserves the right to screen all Entry Materials. Any Entry Materials that the Reviewer deems, in its sole and absolute discretion, to violate the terms and conditions set forth in these Rules are subject to disqualification. The Reviewer reserves the right, in its sole and absolute discretion at any time and for any reason, to remove any Entry Materials (or any part thereof) and/or to request an entrant to modify, edit and/or re-submit his or her Entry Materials (or any part thereof) in order to ensure that the Entry Materials comply with these Rules, or for any other reason. If such an action is necessary at any point during or after the Contest, then the Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to take whatever action it deems necessary based on the circumstances – including, without limitation, disqualifying the Entry Materials (and therefore the corresponding Entry and/or the associated entrant) – to help ensure that the Contest is being conducted in accordance with the letter and spirit of these Rules.

LICENSE:

By entering the Contest and submitting an Entry, you : (i) without limiting the Social Platform Rules, grant to the Sponsor, in perpetuity, a non-exclusive, worldwide license to publish, display, reproduce, modify, edit, make available, communicate to the public by telecommunication and otherwise use your Entry Materials (and each component thereof), in whole or in part, for advertising or promoting the Contest or for any other reason in any type of media; (ii) waive all moral rights in and to your Entry Materials (and each component thereof) in favour of the Sponsor (and anyone authorized by the Sponsor to use such Entry Materials); and (iii) agree to release and hold harmless the Released Parties (defined below) from and against any and all claims, damages, liabilities, costs, and expenses arising from use of his/her Entry Materials (or any component thereof), including, without limitation, any claim based on publicity rights, defamation, invasion of privacy, copyright infringement, trade-mark infringement or any other intellectual property related or other cause of action whatsoever.

PRIZES:

PRIZE DESCRIPTION

There will be one (1) prize (the "Prize"). consisting of:

- 100,000 Avion points with an approximate retail prize value of a minimum of $1,000 CAD in gift cards for Every Day Rewards. Specific redemption value is dependent on RBC product held.

There is a limit of one (1) Prize per person.

PRIZE WINNER SELECTION PROCESS:

On April 20, 2026 ("Selection Date") in Toronto, ON at 11:59 PM Eastern Time, one (1) eligible entrant will be selected by random draw from among all eligible Entries submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period.

The odds of winning depend on the number of eligible Entries submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period.

WINNER NOTIFICATION PROCESS:
The Sponsor or its designated representative will make a minimum of 2 attempts to contact each potential Prize winner (using the information provided at the time of entry) within 5 business days of the Selection Date. If a potential Prize winner cannot be contacted within 3 business days of the Selection Date, or if there is a return of any notification as undeliverable; then he/she may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be disqualified (and, if disqualified, will forfeit all rights to the Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion and time permitting, to select an alternate potential Prize winner following the same winner selection procedure described above (with the necessary amendments), in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new potential Prize winner.

WINNER CONFIRMATION PROCESS:
BEFORE BEING DECLARED A CONFIRMED PRIZE WINNER, each potential Prize winner will be required to: (a) correctly answer a mathematical skill-testing question without mechanical or other aid (which may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be administered online, by email or other electronic means, by telephone, or in the Sponsor's form of declaration and release); and (b) sign and return within three (3) business days of notification the Sponsor's declaration and release form, which (among other things): (i) confirms compliance with these Rules; (ii) acknowledges acceptance of the Prize (as awarded); (iii) releases the Contest Parties, Instagram and each of their respective officers, directors, employees, agents, representatives, successors and assigns (collectively, the "Released Parties") from any and all liability in connection with this Contest, his/her participation therein and/or the awarding and use/misuse of the Prize or any portion thereof; and (iv) agrees to the publication, reproduction and/or other use of his/her name, address, voice, statements about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsor in any manner or medium whatsoever, including print, broadcast or the internet. If the potential Prize winner: (a) fails to return the properly executed Contest documents within the specified time; (b) cannot accept (or is unwilling to accept) the Prize (as awarded) for any reason; (c) fails to correctly answer the skill-testing question; and/or (d) is determined to be in violation of these Rules (all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion); then he/she may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be disqualified (and, if disqualified, will forfeit all rights to the Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion and time permitting, to select an alternate potential Prize winner following the same winner selection procedure described above (with the necessary amendments), in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new potential Prize winner. The Sponsor will have final discretion in selecting the winner in the event of a tie or for any other reason.

GENERAL CONDITIONS:
All Entries become the property of the Sponsor. This Contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. The decisions of the Sponsor with respect to all aspects of this Contest are final and binding on all entrants without right of appeal, including, without limitation, any decisions regarding the eligibility/disqualification of Entries and/or entrants. ANYONE DEEMED BY THE SPONSOR TO BE IN VIOLATION OF THESE RULES FOR ANY REASON IS SUBJECT TO DISQUALIFICATION IN THE SOLE AND ABSOLUTE DISCRETION OF THE SPONSOR AT ANY TIME.

The Released Parties will not be liable for: (i) any failure of any website during the Contest; (ii) any technical malfunction or other problems of any nature whatsoever, including, without limitation, those relating to the telephone network or lines, computer on-line systems, servers, access providers, computer equipment or software; (iii) the failure of any Entry or other information to be received, captured or recorded for any reason whatsoever, including, but not limited to, technical problems or traffic congestion on the internet or at any website; (iv) any injury or damage to an entrant's or any other person's computer or other device related to or resulting from participating in the Contest; and/or (v) any combination of the above.

Without limiting the generality of the foregoing, by participating in the Contest, each entrant releases the Released Parties from any and all liability in connection with this Contest and his/her participation therein.

In the event of a dispute regarding who submitted an Entry, the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require any individual who purports to be the entrant that submitted the Entry in question to provide proof to the complete satisfaction of the Sponsor (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion) of being the entrant that submitted such Entry. Failure to provide such proof to the complete satisfaction of the Sponsor within the timeline specified by the Sponsor may result in disqualification (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion).

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to withdraw, amend or suspend this Contest (or to amend these Rules) in any way, in the event of any cause beyond the reasonable control of the Sponsor that interferes with the proper conduct of this Contest as contemplated by these Rules, including, without limitation, any error, technical problem, computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud or technical failure. Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest in any way (as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion) is a violation of criminal and civil laws and should such an attempt be made, the Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law. The Sponsor in its sole and absolute discretion, reserves the right to cancel, amend or suspend this Contest, or to amend these Rules, in any way without prior notice or obligation, in the event of any accident, printing, administrative, or other error of any kind, or for any other reason whatsoever. Without limiting the generality of the forgoing, the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to administer an alternate test of skill as it deems appropriate based on the circumstances and/or to comply with applicable law.

.By entering this Contest, each entrant expressly consents to the Sponsor, its agents and/or representatives, storing, sharing and using the personal information submitted with his/her Entry only for the purpose of administering the Contest and in accordance with Sponsor's privacy policy (available at: http://www.rbc.com/privacysecurity/ca/our-privacy-policy.html).

This section does not limit any other consent(s) that an individual may provide the Sponsor or others in relation to the collection, use and/or disclosure of their personal information.

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to adjust any of the dates, timeframes and/or other Contest mechanics stipulated in these Rules, to the extent necessary, for purposes of verifying compliance by any entrant or Entry with these Rules, or as a result of any technical or other problems, or in light of any other circumstances which, in the opinion of the Sponsor, in its sole and absolute discretion, affect the proper administration of the Contest as contemplated in these Rules, or for any other reason.

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these English Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials or website(s), including, but not limited to: and entry form, French version of these Rules, and/or point of sale, television, print or online advertising; the terms and conditions of these English Rules shall prevail, govern and control to the fullest extent permitted by law.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

PÉRIODE DU CONCOURS :
Le concours « Les points sociaux » (le « concours ») débute le 13 avril 2026 à 00 h 00 min heure de l'Est et se termine le 20 avril 2026 à 23 h 59 min heure de l'Est (la « période du concours »).

ACCEPTATION D'ÊTRE LIÉ JURIDIQUEMENT PAR CE RÈGLEMENT :
En participant à ce concours, vous confirmez que vous avez lu le présent règlement officiel (le « règlement ») et que vous acceptez d'être lié juridiquement par celui-ci.

ADMISSIBILITÉ :

Le présent concours est seulement ouvert aux résidents du Canada qui étaient déjà des clients du commanditaire avant le début de la période du concours (tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion sur la base de ses registres officiels) et qui sont de nouveaux clients du commanditaire

pendant la période du concours (tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion sur la base de ses registres officiels) et qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province/territoire de résidence au moment de la participation, sauf les employés, représentants ou agents (et des personnes qui vivent avec ceux-ci, qu'ils soient apparentés ou non) de la Banque Royale du Canada (le « commanditaire »), de ses sociétés mères, filiales, affiliés, fournisseurs de prix, agences de publicité/promotion et de toute autre personne ou entité qui participe à l'élaboration, à la production, à l'administration ou au déroulement du concours (collectivement, les « parties du concours »).

AUCUNE IMPLICATION DE LA PLATEFORME SOCIALE :

Le concours n'est d'aucune manière commandité, approuvé ou administré par, ou associé à Instagram (la « plateforme sociale »). La plateforme sociale est, par la présente, entièrement dégagée de toute responsabilité par chaque participant à ce concours. Toute question, commentaire ou plainte concernant le concours doit être adressé au commanditaire et non à la plateforme sociale. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) seul compte sur la plateforme sociale (chacun, un « compte » et collectivement, les « comptes ») pour participer à ce concours. Vous êtes seul responsable de vous assurer que les paramètres de votre compte sont réglés de manière à pouvoir recevoir des messages de notification, de surveiller votre compte pour ces messages de notification et de suivre toutes les instructions contenues dans ces messages de notification qui peuvent être reçus du commanditaire concernant votre participation au concours.

COMMENT PARTICIPER :

Aucun achat requis. Vous pouvez obtenir une (1) participation au concours (chacune, une « participation ») comme suit :

Pour participer au concours :

- Les membres Sélect :
  - 1. S'inscrire à Avion Récompenses
  - 2. Lier leur carte qui n'est pas une carte RBC à Avion Récompenses
  - 3. Suivre @AvionRewards sur Instagram
  - 4. Inclure un commentaire sur la publication contenant un icone caché dans le créatif précisant où se trouve l'icone
- Les membres Distinction :
  - 1. S'inscrire à Avion Récompenses
  - 2. Suivre @AvionRewards sur Instagram
  - 3. Inclure un commentaire sur la publication contenant un icone caché dans le créatif précisant où se trouve l'icone
- Les membres Élite :
  - 1. S'inscrire à Avion Récompenses
  - 2. Suivre @AvionRewards sur Instagram
  - 3. Inclure un commentaire sur la publication contenant un icone caché dans le créatif précisant où se trouve l'icone

- Les nouveaux clients Sélect doivent 1. Rejoindre Avion Récompenses en s'inscrivant à Avion Récompenses 2. Lier leur carte qui n'est pas une carte RBC à Avion Récompenses 3. Effectuer un achat admissible pendant la période de la campagne avec n'importe quelle offre de « carte liée ».
- Les utilisateurs Elite et Distinction doivent dépenser auprès d'un commerçant « Économisez et Accumulez » admissible pendant la durée de la campagne.

Une fois que vous aurez terminé toutes les étapes précédentes pour participer vous serez admissible à recevoir une (1) participation au concours.

AUTRE MODE DE PARTICIPATION :

Pour participer sans avoir à suivre les étapes précédentes, vous devez écrire à la main votre prénom, votre nom, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone, votre adresse postale complète et une phrase décrivant « Pourquoi je veux participer au concours » sur une feuille de papier (8,5" x 11") et l'envoyer par la poste à l'attention de Kylie Barkin, Concours « Les points sociaux », 249 Dufferin St, Toronto, ON M6K 1Z5 (une « demande par courrier »). Pour être admissible, votre demande par courrier doit porter le cachet de la poste et être reçue pendant la période du concours. Aucune reproduction mécanique autorisée et chaque demande par courrier doit être postée dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie (par exemple, plusieurs demandes par courrier dans la même enveloppe seront annulées). Les demandes par courrier deviennent la propriété du commanditaire et ne feront pas l'objet d'un accusé de réception ni ne seront retournées. Si votre demande par courrier admissible est reçue conformément au présent règlement (tel que déterminé par le commanditaire, à sa seule et entière discrétion), vous serez admissible à recevoir une (1) participation.

Pour être admissible, votre participation doit être transmise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours.

Pour être admissible, tout le contenu et le matériel associés à votre participation (collectivement, le « matériel de participation ») doivent : (i) être soumis et reçu conformément au présent règlement pendant la période du concours; (ii) inclure tous les éléments et matériels requis mentionnés ci-dessus; (iii) être conforme au présent règlement, y compris, mais sans s'y limiter, aux exigences de participation spécifiques énumérées ci-dessous; et (iv) être conforme aux conditions, règles, politiques et directives de la plateforme sociale (les « règles de la plateforme sociale ») (le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion). Les tarifs de données standard s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au concours par le biais d'un appareil mobile. Pour être éligible, votre participation doit être soumise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours.

LIMITE DE PARTICIPATION :

Il y a une limite d'une (1) participation par personne pendant la période du concours. Si le commanditaire découvre (à l'aide de toute preuve ou de tout autre renseignement mis à la disposition du commanditaire ou autrement découvert par celui-ci) qu'une personne a tenté : (i) de dépasser l'une des limites énoncées dans le présent règlement; et/ou (ii) d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses de courriel et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre(s) système(s) ou programme(s) pour s'inscrire au concours, y participer ou l'entraver de toute autre façon, cette personne pourrait alors être disqualifiée du concours à la seule et entière discrétion du commanditaire. Une participation peut être rejetée si, à la seule et entière discrétion du commanditaire : (i) la participation n'est pas soumise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours; et/ou (ii) la participation n'est pas autrement conforme au présent règlement (le tout selon le jugement du commanditaire, à sa seule et entière discrétion). Les parties exonérées (définies ci-dessous) ne sont pas responsables de toute participation et/ou tous documents de participation en retard, perdus, mal dirigés, retardés, incomplets ou incompatibles (l'ensemble de ceux-ci étant nul).

VÉRIFICATION :

L'ensemble des matériels de participation, des participations et des participants peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps, pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (dans un format acceptable pour le commanditaire – y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le

gouvernement) : (i) dans le but de vérifier l'admissibilité d'une personne à participer au présent concours; (ii) dans le but de vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de matériel de participation, d'une participation et/ou des autres renseignements soumis (ou prétendument soumis) aux fins du présent concours; et/ou (iii) pour toute autre raison jugée nécessaire par le commanditaire, à sa seule et entière discrétion, pour administrer le présent concours conformément au présent règlement. Le défaut de fournir de telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire dans les délais indiqués par le commanditaire pourrait entraîner la disqualification à la seule et entière discrétion du commanditaire. Le seul déterminant du temps aux fins du présent concours sera le ou les serveur(s) du concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, VOUS ACCEPTEZ QUE CELLE-CI (ET CHACUN DE SES ÉLÉMENTS - Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL DE PARTICIPATION) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT. LES PARTIES EXONÉRÉES (DÉFINIES CI-DESSOUS) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE : (I) L'UTILISATION DE VOTRE PARTICIPATION (OU DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS - Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL DE PARTICIPATION); (II) LA PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ LIÉE AU CONCOURS; (III) L'UTILISATION, LA COLLECTE, LE STOCKAGE ET LA DIVULGATION DE TOUT RENSEIGNEMENT PERSONNEL; ET/OU (IV) SI VOUS ÊTES DÉCLARÉ(E) GAGNANT(E), LE PRIX (Y COMPRIS L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DU PRIX). VOUS DEVEZ DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES EXONÉRÉES (DÉFINIES CI-DESSOUS) S'IL S'AVÈRE QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ OU NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ À L'UNE DES PRÉSENTES RÈGLES ET/OU AUX RÈGLES DE LA PLATEFORME SOCIALE. CETTE DÉCHARGE ET CETTE INDEMNISATION RESTERONT EN VIGUEUR APRÈS LA FIN DU CONCOURS ET/OU L'ATTRIBUTION D'UN PRIX.

En participant au concours, vous garantissez et déclarez par la présente que tout matériel de participation que vous soumettez :

i. est original et que vous avez obtenu tous les droits nécessaires sur ce matériel aux fins de son utilisation dans le cadre du concours;

ii. n'enfreint aucune loi, aucun statut, aucune ordonnance ou aucun règlement;

iii. ne contiennent aucune référence à des tiers identifiables ou à leur image, à moins que le consentement de toutes ces personnes et de leurs parents ou tuteurs légaux, s'ils n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence, n'ait été obtenu;

iv. ne donnera lieu à aucune réclamation, quelle qu'elle soit, y compris, sans s'y limiter, les réclamations pour atteinte à la vie privée ou à la publicité, ni ne portera atteinte aux droits et/ou aux intérêts d'un tiers; et

v. ne sont ni diffamatoires, ni calomnieux, ni pornographiques, ni obscènes, et qu'ils ne contiennent pas, ne représentent pas, n'incluent pas, ne discutent pas ou n'impliquent pas, sans s'y limiter, l'un des éléments suivants : nudité; consommation d'alcool/de drogue ou tabagisme; activité sexuelle explicite ou graphique, ou insinuations sexuelles; langage et/ou symboles grossiers, vulgaires ou offensants; caractérisations désobligeantes de tout groupe ethnique, racial, sexuel, religieux ou autre (y compris, mais sans s'y limiter, tout concurrent du commanditaire); qui approuve, tolère et/ou discute de tout comportement ou conduite illégal, inapproprié ou risqué; renseignements personnels d'individus, y compris, mais sans s'y limiter, noms, numéros de téléphone et adresses (physiques ou électroniques); des messages commerciaux, des comparaisons ou des sollicitations pour des produits ou des services autres que les produits du commanditaire; des produits, des marques commerciales, des marques et/ou des logos de tiers identifiables, autres que ceux du commanditaire; une conduite ou d'autres activités contraires au présent règlement ; et/ou tout autre matériel qui est ou pourrait être considéré comme inapproprié, inadéquat ou offensant, le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion.

Le commanditaire et/ou son agence de promotion ou le modérateur de contenu désigné (le « réviseur ») se réservent le droit de filtrer tous matériel de participation. Tout matériel de participation que le réviseur considère, à sa seule et entière discrétion, comme enfreignant les conditions énoncées dans le présent règlement est susceptible d'être disqualifié. Le réviseur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, de supprimer tout matériel de participation (ou toute partie de celui-ci) et/ou de demander à un participant de modifier, d'éditer et/ou de soumettre à nouveau son matériel de participation (ou toute partie de celui-ci) afin de s'assurer que le matériel de participation est conforme au présent règlement, ou pour toute autre raison. Si une telle action est nécessaire à tout moment pendant ou après le concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre toute mesure qu'il juge nécessaire en fonction des circonstances - y compris, mais sans s'y limiter, la disqualification du matériel de participation (et donc de la participation correspondante et/ou du participant associé) - afin de s'assurer que le concours se déroule conformément à la lettre et à l'esprit du présent règlement.

LICENCE :

En participant au concours et en soumettant une participation, vous : (i) sans limiter les règles de la plateforme sociale, accordez au commanditaire, à perpétuité, une licence non exclusive et mondiale pour publier, afficher, reproduire, modifier, éditer, mettre à disposition, communiquer au public par télécommunication et utiliser de toute autre manière votre matériel de participation (et chaque composant de celui-ci), en tout ou en partie, pour la publicité ou la promotion du concours ou pour toute autre raison, dans tout type de média; (ii) renoncez à tous les droits moraux sur votre matériel de participation (et chacun de ses éléments) en faveur du commanditaire (et de toute personne autorisée par le commanditaire à utiliser ce matériel de participation); et (iii) acceptez de dégager de toute responsabilité les parties exonérées (définies ci-dessous) en cas de réclamations, dommages, responsabilités, coûts et dépenses découlant de l'utilisation de son matériel de participation (ou de tout élément de celui-ci), y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la violation des marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle ou toute autre cause d'action quelle qu'elle soit.

PRIX :

DESCRIPTION DU PRIX

Il y aura un (1) prix (le « prix »), consistant en :

- l'équivalent d'une carte cadeau d'un minimum d'une valeur de 1000 $ en *Every Day Rewards* (pour 100 000 points). La valeur d'échange spécifique dépendra du produit RBC détenu.

PROCESSUS DE SÉLECTION DU GAGNANT :

Le 20 avril 2026 (la « date de sélection ») à Toronto à 23 h 59 min heure de l'Est, un (1) participant admissible sera choisi par tirage au hasard parmi toutes les participations admissibles soumises et reçues conformément au présent règlement pendant la période du concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles soumises et reçues conformément au présent règlement pendant la période du concours.

PROCESSUS DE NOTIFICATION DU GAGNANT :

Le commanditaire ou son représentant désigné fera un minimum de 2 tentatives pour contacter le gagnant potentiel du prix (à l'aide de l'information fournie au moment de la participation) à l'intérieur de 5 jours ouvrables suivant la date de sélection. S'il est impossible de rejoindre le gagnant potentiel du prix dans les 5 jours ouvrables de la date de sélection ou si toute notification est retournée comme non livrable; celui-ci peut alors, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, il renoncera à tous ses droits concernant le prix applicable) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de choisir un autre gagnant potentiel du prix en suivant la même procédure de sélection décrite ci-dessus (avec les modifications nécessaires), auquel cas les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à un tel gagnant potentiel nouvellement choisi.

PROCESSUS DE CONFIRMATION DU GAGNANT :

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ LE GAGNANT CONFIRMÉ DU PRIX, le gagnant admissible sera tenu de : (a) répondre correctement à une question d'habilité mathématique sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être administrée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone, ou dans le formulaire de déclaration et d'exonération du commanditaire); et (b) signer et renvoyer dans les trois (3) jours ouvrables de la notification du formulaire de déclaration et exonération du commanditaire, lequel (entre autres choses) : (i) confirme la conformité au présent règlement; (ii) confirme l'acceptation du prix applicable (tel qu'attribué); (iii) exonère les parties du concours, et chacun de leurs sociétés mères, actionnaires, gérants, dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayant-droit respectifs (collectivement, les « parties exonérées ») de l'ensemble des responsabilités en lien avec ce concours, sa participation à celui-ci et/ou l'attribution et l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix applicable ou de toute partie de celui-ci; et (iv) consent à la publication, reproduction et/ou autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du concours et/ou de sa photo ou de toute autre ressemblance sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par le commanditaire ou en son nom, peu importe le média et le support, y compris par impression, diffusion ou Internet. Si un gagnant potentiel : (a) ne retourne pas les documents du concours dûment signé dans les délais indiqués; (b) ne peut pas accepter (ou ne souhaite pas accepter) le prix applicable (comme attribué) pour quelque raison que ce soit; (c) ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique; et/ou (d) est jugé en infraction au présent règlement (le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion); il pourra alors, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, renoncera à tous ses droits concernant le prix applicable) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de choisir un autre gagnant potentiel du prix applicable en suivant la même procédure de sélection décrite ci-dessus (avec les modifications nécessaires), auquel cas les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à un tel gagnant potentiel nouvellement choisi. Le commanditaire aura la discrétion finale de choisir un gagnant dans l'éventualité d'une égalité ou pour toute autre raison.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Toutes les participations deviendront la propriété du commanditaire. Ce concours est assujetti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du commanditaire concernant tous les aspects de ce concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants, sans droit d'appel, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les décisions concernant l'admissibilité et la disqualification des participations ou des participants. TOUTE PERSONNE QUI, SELON LE COMMANDITAIRE, EST JUGÉE EN INFRACTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT POURRAIT ÊTRE DISQUALIFIÉE EN TOUT TEMPS À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.

Les parties exonérées ne sont pas responsables : (i) de toute défaillance d'un site Web pendant le concours; (ii) de tout dysfonctionnement technique ou autres problème de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, ceux qui concernent le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, l'équipement informatique ou les logiciels; (iii) d'une défaillance liée à la réception, à la saisie ou à l'enregistrement de toute participation ou autre renseignement pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion du trafic sur Internet ou tout site Web; (iv) de tout préjudice ou de tout dommage à l'ordinateur ou à un autre appareil d'un participant ou de toute autre personne en lien avec la participation au concours ou découlant de celle-ci; et/ou (v) de toute combinaison de ce qui précède.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, en participant au présent concours, chaque participant libère les parties exonérées de toute responsabilité en lien avec le présent concours ou sa participation à celui-ci.

En cas de différend à savoir qui a soumis une participation, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger que toute personne qui prétend être le participant ayant soumis la participation en question fournisse une preuve à l'entière satisfaction du commanditaire (tel que déterminé par le commanditaire, à sa seule et entière discrétion) qu'il est le participant qui a soumis la participation. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire dans les délais indiqués par le commanditaire pourrait entraîner la disqualification (tel que déterminé par le commanditaire, à sa seule et entière discrétion).

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de retirer, modifier ou suspendre le présent concours (ou de modifier le présent règlement) de quelque manière que ce soit, en cas de cause échappant au contrôle raisonnable du commanditaire et entravant le bon déroulement du concours tel que prévu par le présent règlement, y compris, sans s'y limiter, toute erreur, tout problème technique, tout virus informatique, tout bogue, toute falsification, toute intervention non autorisée, toute fraude ou toute défaillance technique. Toute tentative d'endommager délibérément un site web ou de compromettre le fonctionnement légitime du présent concours de quelque manière que ce soit (tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion) constitue une violation des lois criminelles et civiles et, en cas de tentative de ce type, le commanditaire se réserve le droit de demander des réparations et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire, à sa seule et entière discrétion, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier le présent règlement, de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou autre, ou pour toute autre raison que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'administrer un autre test d'habileté s'il le juge approprié en fonction des circonstances et/ou pour se conformer à la loi applicable.

En participant à ce concours, chaque participant consent explicitement à ce que le commanditaire, ses agents et/ou ses représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels envoyés avec sa participation aux fins de l'administration de ce concours, conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (disponible au : https://www.rbc.com/rensperssecurite/ca/avis-rens-pers-mondiale.html).

Cette section ne limite pas tout autre consentement qu'une personne pourrait donner au commanditaire ou à d'autres en lien avec la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'ajuster toute date, tout délai et/ou tout autre mécanisme du concours stipulé dans le présent règlement, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant ou de toute participation au présent règlement, ou à la suite de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, à sa seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du concours tel que prévu dans le présent règlement, ou pour toute autre raison.

En cas de disparité ou d'incohérence entre les modalités du règlement en anglais et des déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents ou le ou les sites Web liés au concours, y compris, mais sans s'y limiter, dans un formulaire de participation, la version française du règlement et/ou toute publicité en point de vente ou publicité télévisée, imprimée ou en ligne, les modalités du règlement en anglais prévaudront, régiront et contrôleront dans toute la mesure permise par la loi.